

02 AVR 2025

STAGES A L'ETRANGER POUR LES RESIDENTS EN MEDECINE

(Deuxième semestre 2025)

Appel à CANDIDATURE

Les résidents répondant aux conditions d'éligibilité au stage à l'étranger selon la procédure en vigueur et souhaitant faire acte de candidature, doivent déposer leur dossier **du 03 Avril au 11 Avril 2025**.

Ceci concerne les résidents actuellement en **dernière année** qui postulent pour un stage lors du dernier semestre de leur cursus, **sous réserve de l'accord du collège de leur spécialité**.

La constitution du dossier (fiche à imprimer après inscription au site et formulaire du projet de stage) doit se faire selon la procédure réglementant les stages à l'étranger, l'ensemble des documents est téléchargeable en suivant le lien disponible sur le site du Ministère de la Santé.

Le dépôt du dossier se fait **au bureau d'ordre de la faculté de médecine d'origine** de la candidate ou du candidat. Aucun dossier ne sera accepté après les délais, le cachet du bureau d'ordre de la faculté faisant foi.

Les stages doivent avoir lieu **dans des services hospitalo-universitaires de la spécialité** du candidat et comporter des objectifs précis et une formation ultra spécialisée qui n'existe pas en Tunisie.

Pr WALID NAIJA

Président du bureau national

Des spécialités médicales



Pr Abderrazak Bouzouita

Directeur Général de la Santé



Ministère de la Santé
Directeur Général de la Santé
Pr. Abderrazak Bouzouita

**Procédures réglementaires relatives au stage à l'étranger durant la
dernière année du résidanat**

Candidats éligibles :

- Le(a) résident(e) en médecine peut être autorisé(e) à effectuer un stage de perfectionnement dans des structures hospitalo-universitaires à l'étranger, ce stage sera comptabilisé dans son cursus de formation.
- Seuls les candidats(es) de quatrième année (cursus de résidanat de 4 ans) ou de la cinquième année (cursus de résidanat de 5 ans) **peuvent postuler pour un stage à l'étranger** lequel doit débiter au plus tôt au mois de mai de la dernière année du cursus -

Règlementations relatives au stage :

- Le stage doit avoir lieu obligatoirement dans un service hospitalo-universitaire de la spécialité du candidat.
- La durée totale du stage pourra s'étendre jusqu'à la fin de la dernière année de résidanat
- Les stages au titre d'« observateur » doivent être soutenus par la soumission d'un projet de stage au bureau national des spécialités médicales validé par le président du collège de la spécialité.
- Le (la) candidat(e) doit réintégrer le service où il (elle) était affecté(e) lors de son départ à l'étranger (au cas où le cursus de résidanat n'est pas terminé au terme du stage autorisé).
- Les services ou les laboratoires universitaires choisis comme lieu de stage doivent être validés comme étant formateurs par les collèges de spécialité.
- Le (la) candidat(e) doit préciser clairement les objectifs de formation attendus du stage.
- Un stage peut être demandé via une « demande spécifique » pour intégrer une formation médicale approfondie en accord avec les facultés de médecine tunisiennes et le Bureau National des Spécialités Médicales.

Aucun changement de lieu de stage n'est toléré.

- La validation finale du stage se fera au retour, auprès de la faculté d'origine du (de la) candidat(e).

Procédures et dossier à préparer :

Étape 1 : Préparation du dossier de candidature

La première étape, cruciale, consiste à déterminer dans quel domaine de la spécialité le (la) candidat(e) souhaite faire son stage à l'étranger, pour ensuite faire le choix du terrain de stage.

Ce choix se fait avec l'accord du chef de service, ou à défaut avec le président du collège de sa spécialité, qui veillent à la pertinence du projet.

A l'issue de cette étape, le (la) candidat(e) doit disposer :

- soit d'une lettre d'acceptation de stage signée par le chef de service d'accueil.
- soit d'une copie de la demande adressée au service d'accueil.

Ces documents doivent spécifier la date et la durée du stage.

Etape 2 : Dépôt d'une demande d'autorisation de stage

Une fois l'« accord de stage » ou la « demande spécifique » en main, le candidat prépare son dossier de candidature.

Il doit d'abord vérifier les conditions d'admissibilité et les dates limites de dépôt de la demande sur le site de la faculté de médecine d'origine ou du Ministère de la santé. Ces informations sont disponibles sous forme d'« Appel à candidature pour stages à l'étranger des résidents » pour l'année concernée. Il doit ensuite rassembler tous les documents pour appuyer sa candidature.

Cette demande doit être sous forme d'une « **fiche projet** » comportant les éléments suivants :

- Identification du candidat :
 - Identité + classement au résidanat.
 - Spécialité + classement dans la spécialité.
 - Année de résidanat.
 - Coordonnées : adresse physique et adresse mail, téléphone (avec l'engagement d'informer obligatoirement l'administration de tout changement de coordonnées).
- Le projet :
 - Service et institution d'accueil.
 - Ville, pays.
 - Durée du stage : en précisant les dates de début et de fin.
 - Objectifs du stage précisant les compétences à acquérir durant ce stage.
- Le financement du stage :
 - Préciser obligatoirement le mode de financement du stage envisagé : organisme ou institution, type de financement (convention, contrat,...) accord obtenu ou procédure en cours (préciser l'échéance à laquelle l'accord de principe sera effectif).

Le dépôt de la demande sera fait **obligatoirement** :

- Sous format papier au bureau d'ordre **de la faculté d'origine du candidat(e)**.
- Ne sont pris en compte que les projets déposés dans les délais fixés chaque année, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.
- **Aucun projet ne sera accepté en dehors de ces délais.**

Le calendrier de cette procédure est fixé en début d'année administrative dans l'appel à candidature, par le Bureau National des Spécialités Médicales en concertation avec les facultés de médecine.

Etape 3 effectuée par les services du Ministère de la Santé : Etude des demandes par les Collèges et le Bureau National des Spécialités Médicales.

- Les demandes de stage seront adressées au président du collège concerné pour étude et approbation des objectifs et du lieu de stage et classement des candidatures.
- Tous les projets des candidats sont étudiés par le Bureau National des Spécialités Médicales, les candidatures sont classées selon des critères établis par chaque collège et avec l'accord des membres du collège.
- Les candidats éligibles ne sont autorisés à effectuer un stage à l'étranger qu'après le classement final par le Bureau National des Spécialités Médicales et déclaration des candidatures retenues.

Etape 4 : financement du stage.

• Les sources de financement sollicitées par le (la) candidat(e) lui(elle)-même doivent être précisées et justifiées dans les dossiers. Le (la) candidat(e) doit déposer auprès du service des stages et du Bureau National des Spécialités Médicales, le type et l'état d'avancement du financement sollicité par écrit au plus tard le 11 avril 2025. Si le (la) candidat(e) s'abstient de fournir cette information, l'éligibilité de sa candidature à l'autorisation de stage sera automatiquement annulée par le Bureau National des Spécialités Médicales.

Etape 5 : réponse au (à la) candidat(e).

La liste définitive et le mode de financement des résidents partant en stage à l'étranger sont établis par le Bureau National des Spécialités Médicales en concertation avec les facultés de médecine et le ministère de la santé au plus tard le 22 Avril 2025.

Selon les spécificités de chaque stagiaire, le (la) candidat(e) doit accomplir les formalités requises auprès du ministère de la santé pour obtenir un « arrêté de stage ».

Seul le visa du ministère de la santé et l'obtention de l'arrêté de stage constituent la validation effective du départ au stage à l'étranger.

Etape 6 : validation des stages à l'étranger après le retour.

De retour en Tunisie, la validation du (des) stage(s) effectué(s) à l'étranger s'effectue selon les modalités suivantes :

1- Dépôt d'un dossier au bureau d'ordre de la faculté de médecine d'origine contenant les pièces suivantes

- Copie de l'arrêté ministériel obtenu au moment du départ à l'étranger, spécifiant les conditions du stage.
- Rapport de stage sous forme de formulaire à remplir disponible sur le site des facultés.
- « Attestation de stage » validée et signée par le chef de la structure d'accueil spécifiant la durée et les dates du stage.

2- La validation du stage :

- Le candidat ayant déposé l'(les)attestation(s) de validation du (des) stage(s) à la direction des stages de la faculté de médecine d'origine qui vérifie le respect du cursus du résidanat de la spécialité concernée, le dossier est référé au doyen pour validation et visa.
- Le ministère de la santé veille au respect des conditions établies en concertation avec les facultés de médecine, les collèges de chaque spécialité, le Bureau National des Spécialités Médicales et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le (la) résident(e) n'est autorisé(e) à passer l'examen de fin de spécialité ou l'assistanat qu'après validation de tous les stages effectués en Tunisie et à l'étranger par la faculté d'origine.

Tout contrevenant est soumis aux réglementations en vigueur.

MINISTERE DE LA SANTE Direction Générale de la Santé Bureau National des Spécialités Médicales	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE Facultés de Médecine de Monastir, Sfax, Sousse et Tunis
---	---

RAPPORT DE STAGE POUR LA VALIDATION DU STAGE A L'ETRANGER DES RESIDENTS

En double exemplaires à déposer à la direction des stages à la Faculté d'origine

I- IDENTIFICATION DU (DE LA) CANDIDAT(E) :		
Nom et prénom :		
Grade :	Ancienneté :	
Faculté d'origine :	Spécialité :	
Structure d'accueil : Pays/ville/Université		
Adresse de l'hôpital / Centre :		
Service de :	Chef de service :	
Durée du stage :	Date de début :	Date de fin :
Observations :		
II- PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL :		
Soins :	Recherche :	
Formation continue :	Autre :	
Productions scientifiques :		
Diplôme(s) obtenu(s) :		
III- CONCLUSIONS :		

SIGNATURE DU STAGIAIRE :

APPRECIATIONS DU CHEF DE SERVICE D'ACCUEIL :

AVIS ET SIGNATURE DU PRESIDENT DE COLLEGE :

Projet de stage à l'étranger durant le cursus de résidanat, année /

Cet imprimé est à déposer obligatoirement accompagné des compléments d'information et de la lettre d'acceptation, au bureau d'ordre de la Faculté de Médecine dont relève le candidat.

Identité et coordonnées ¹	
Nom :	Prénom :
Adresse personnelle :	
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Mail :	
Faculté d'origine :	
Année de concours :	Spécialité :
Classement au résidanat :	Classement dans la spécialité :

Description du projet
Structure d'accueil (obligation de compléter le dossier par une lettre d'acceptation) :
Ville :
Service :
Hôpital/Centre :
Adresse de correspondance :
Objectifs du stage² :
Durée :
Commence le :
Finit le :

Avis du Chef de Service Tuteur <i>(ayant recommandé le stage et le candidat)</i>
Sur le projet de stage :
Sur le candidat :
Accord du Chef de service (poste à accorder du quota du service où le résident est affecté lors du départ à l'étranger) :

Financement du stage (cochez la case correspondante)
Autre mode de financement envisagé : précisez l'organisme ou l'institution, le type de financement (convention, contrat, bourse...), si l'accord est obtenu ou la procédure est en cours (préciser l'échéance à laquelle l'accord de principe sera effectif) ³ .

¹ Avec l'engagement d'informer obligatoirement l'administration de tout changement de coordonnées.

² Préciser le contenu du stage sur une feuille jointe à cette demande.

³ Adjoindre une pièce justificative à votre demande.

N° :

MINISTERE DE LA SANTE Direction Générale de la Santé Bureau National des Spécialités Médicales	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE Facultés de Médecine de Monastir, Sfax, Sousse et Tunis
---	---

RAPPORT DE STAGE POUR LA VALIDATION DU STAGE A L'ETRANGER DES RESIDENTS

En double exemplaires à déposer à la direction des stages à la Faculté d'origine

I- IDENTIFICATION DU (DE LA) CANDIDAT(E) :			
Nom et prénom :			
Grade :		Ancienneté :	
Faculté d'origine :		Spécialité :	
Structure d'accueil : Pays/ville/Université			
Adresse de l'hôpital / Centre :			
Service de :		Chef de service :	
Durée du stage :	Date de début :	Date de fin :	
Observations :			
II- PARTICIPATION AUX ACTIVITES DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL :			
Soins :		Recherche :	
Formation continue :		Autre :	
Productions scientifiques :			
Diplôme(s) obtenu(s) :			
III- CONCLUSIONS :			

SIGNATURE DU STAGIAIRE :

APPRECIATIONS DU CHEF DE SERVICE D'ACCUEIL :

AVIS ET SIGNATURE DU PRESIDENT DE COLLEGE :
--